

Regroupement d'assurance collective

AGRICARRIÈRES-UPA



De
sages
conseils,
pour une
sage décision.



Présenté par
Marie-Ange Bonin, C.A.A.S.

**Directrice de comptes
Conseillère en assurance et rentes collectives**



Une filiale de



Agenda



Qui sommes-nous?



Description et critères d'adhésion



Avantages et coûts



Les prochaines étapes



Qui sommes-nous?

Qui est SAGE ?

SAGE : Service d'Assurance et Gestion d'Entreprises

- ✓ Cabinet spécialisé en avantages sociaux établi depuis 1998
- ✓ Plus de 1 600 clients desservis
- ✓ Collabore avec un réseau de plus de 100 conseillers partout au Québec

Nos valeurs

Fiabilité, Intégrité, Convivialité, Unicité, Redevabilité et Innovation



Description et Critères D'adhésion

Assureur du programme



1 877 622-8550
sagedecision.com

S A
G E Assurances
et rentes collectives

Critères/conditions

- ✓ Le régime de base (module A ou module B) est au choix de l'employeur
- ✓ Minimum deux employés par entreprise
- ✓ Les taux sont garantis 16 mois
- ✓ Admissibilité des employés :
 - ✓ Nombre d'heures travaillées par semaine : Minimum 15h
 - ✓ Nombre de mois travaillés par année : Minimum 6 mois

Critères/conditions

- ✓ Classes d'Employés :
 - ✓ Employés réguliers (invalidité de longue durée 5 ans)
 - ✓ Employés administratifs (invalidité de longue durée jusqu'à 65 ans)
 - ✓ Employés saisonniers 9 mois et plus (invalidité de longue durée 5 ans)
 - ✓ Employés saisonniers 6 à 9 mois (sans invalidité de longue durée)

Description du régime de base

	Module A	Module B
Assurance-vie (DSF)	40 000 \$	20 000 \$
Mort accidentelle et mutilation (SSQ)	40 000 \$	20 000 \$
Assurance-vie personnes à charge (DSF)	5 000 \$ pour conjoint et 2 500 \$ pour chaque enfant à charge	5 000 \$ pour conjoint et 2 500 \$ pour chaque enfant à charge
Maladies graves (SSQ)	5 000 \$ Cancer, accident vasculaire cérébral, tumeur cérébrale bénigne, chirurgie de l'aorte, crise cardiaque, pontage aorto-coronarien, perte de l'usage de la parole, méningite purulente	
Médicaments (DSF)		
Remboursement	80%	70%
Franchise	5 \$ par médicament	7 \$ par médicament
Paramédicaux et autres frais médicaux (DSF)		
Remboursement	80%	65%
Franchise	25 \$ ind. et 50 \$ couple, mono et fam.	50 \$ ind. et 100 \$ couple, mono et fam.
Maximum	Paramédicaux à 400 \$ pour l'ensemble des spécialistes	Paramédicaux à 300 \$ pour l'ensemble des spécialistes
Spécialistes	Acupuncteur, Chiropraticien, Naturopathe, Orthophoniste, Ostéopathe, Physiothérapeute, (Podiatre / Podologue), (Kinésithérapeute / Massotérapeute / Orthothérapeute), (Psychologue / Travailleur social)	
Frais médicaux	Ambulance, prothèses, orthèses, radiographies, analyse de laboratoire,	
Assurance voyage (Croix-Bleue)		
Couverture	Frais médicaux: 5 000 000 \$ remboursement à 100% sans franchise Annulation voyage: 5 000 \$ par personne par voyage / Perte de bagages: 1 000 \$ par personne Durée maximale de 180 jours	

Description

Invalidité de longue durée

<u>Invalidité de longue durée (DSF)</u>	
Prestations	75% du revenu mensuel brut
Imposition	Prestations imposables
Maximum	8 000 \$
Délai de carence	16 semaines
Durée	Durée 5 ans ou jusqu'à 65 ans selon la classe

Description Soins dentaires

Au choix de l'employé!

Soins dentaires (Humania)	
Remboursement	80% avec un maximum annuel de 1 000 \$
Franchise	50\$ individuelle et 100\$ couple, monoparentale et familiale
Frais couverts	Soins préventifs et de base
Examen de rappel	Examen / 12 mois



Avantages et coûts

Avantages

- ✓ Couvertures complètes
- ✓ Coût par paie pour les employés similaire aux coûts de la RAMQ
 - ✓ RAMQ = 710\$/an/adulte, soit;
 - ✓ 13,65\$/semaine 1 adulte
 - ✓ 27,31 \$/semaine 2 adultes

Coûts régime de base

	Exemples de prime par semaine *	
Protection	Module A	Module B
Individuelle	11,74 \$	9,32 \$
Monoparentale	19,02 \$	15,35 \$
Conjointe	22,52 \$	18,62 \$
familiale	28,18 \$	23,08 \$
Exemptée	1,82 \$	0,88 \$

* Les primes sont calculées en considérant une contribution de 50% de l'employeur

Coûts régime de base + invalidité de longue durée

Salaire de 40 000\$	Exemples de prime par semaine *		
	Protection	Module A	Module B
Individuelle		20,19 \$	17,77 \$
Monoparentale		27,48 \$	23,80 \$
Conjointe		31,88 \$	27,51 \$
Familiale		36,64 \$	31,53 \$
Exemptée		10,27 \$	9,34 \$

* Les primes sont calculées en considérant une contribution de 50% de l'employeur

Coûts soins dentaires

	Tarification par semaine*
Protection	
individuelle	9,21 \$
monoparentale	15,84 \$
couple	20,19 \$
familiale	27,63 \$

*Les taxes sont incluses



Les prochaines étapes

Les prochaines étapes



Début du régime :
1^{er} février 2023



Cueillette de renseignements :
Analyse des besoins,
liste d'employés



Aviser vos employés
Mémo et/ou rencontre



Mise en place
Outils, contrat, cartes
etc...

*Merci de votre
confiance!*